



Protection des ressources en eau

Impact des pollutions sur la qualité des eaux

Synthèse de l'atelier d'échanges et de partages d'expériences

24 et 25 juin 2021 à Ouagadougou



*Juillet
2021*



Table des matières

1	Contexte	3
2	Déroulement des travaux	4
2.1	Présentations des sessions en plénière.....	4
2.2	Thématiques retenues pour les travaux de groupe	5
3	Synthèse des échanges/débats en plénière	13
4	Conclusion et recommandations	18
	Annexes	19
	Annexes 1 : quelques photos de l'atelier.....	19
	Annexes 2 : liste des participants	21

Le réseau ACTEA en partenariat avec l'OIEau (Office International de l'Eau) a organisé les 24 et 25 juin 2021, un atelier d'échanges et de partages d'expériences sur la protection des ressources en eau au Burkina Faso. Cet atelier a bénéficié du soutien de l'Agence de l'eau burkinabè du Mouhoun et l'Agence de l'eau française Seine-Normandie.

Dès les années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de réforme de la gouvernance du secteur de l'eau qui a marqué une rupture avec la vision sectorielle de gestion de l'eau alors prépondérante. Le Burkina a ainsi adopté un processus de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui intègre l'ensemble des problématiques liées à l'eau dans les institutions politiques, sociales, économiques, juridiques et environnementales.

Cette option politique s'est traduite sur le plan institutionnel par la création de structures de gestion des ressources en eau couvrant les bassins hydrographiques du pays, dénommées Agences de l'Eau.

La qualité de l'eau, un défi pour le Burkina Faso

Les Objectifs du Développement Durable visent, d'ici à 2030, à assurer l'accès universel et équitable à **l'eau potable**, à un coût abordable (objectif 6.1) et à améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution par la réduction des émissions de produits chimiques, de matières dangereuses et le rejet d'eaux usées non traitées (objectif 6.3).

Au Burkina, contrairement aux eaux de surface, les eaux souterraines sont en général potables : elles sont moins en contact direct avec les sources de pollution et les couches de terrain qui peuvent jouer un rôle de filtres plus ou moins efficaces. Les cas de fermeture de forages sont très rares et statistiquement négligeables. Cependant, il n'existe pas assez de données sur la qualité des eaux souterraines qui peuvent tout de même être impactées par des pollutions bactériologique ou chimique (par les matières fécales, les produits phytosanitaires, les nitrates, l'arsenic, etc.).

Certains témoignages recueillis lors de la [conférence électronique](#) organisée par le réseau ACTEA en 2018 sur le thème de la qualité de l'eau ont bien mis l'accent sur la nécessité d'instaurer le dialogue avec les acteurs concernés. En effet, il s'agit de trouver un compromis acceptable entre protection de la qualité de l'eau d'un côté et développement des territoires de l'autre. Selon le type de pollution, ce dialogue aura des objectifs différents :

- En cas de pollution anthropique : mener des actions de sensibilisation, concertation, formation pour faire évoluer les pratiques agricoles et industrielles et trouver des solutions alternatives moins polluantes, économiquement et techniquement viables ;
- En cas de pollution naturelle : analyser et rechercher des ressources alternatives non contaminée et expliquer la raison de la fermeture des points d'eau problématique lorsque cette décision est prise.

Les participants au présent atelier ont échangé sur des expériences concrètes et pratiques afin de :

- Mieux connaître les sources de pollutions potentielles des ressources en eau et leur impact sur la qualité des eaux en général, et plus spécifiquement sur la qualité de l'eau potable ;
- Mieux connaître les solutions déployées pour limiter la pollution des ressources en eau.

Cet atelier a rassemblé une trentaine d'acteurs impliqués dans les services d'eau potable et d'assainissement, l'agriculture et la gestion des ressources en eau : autorités communales,

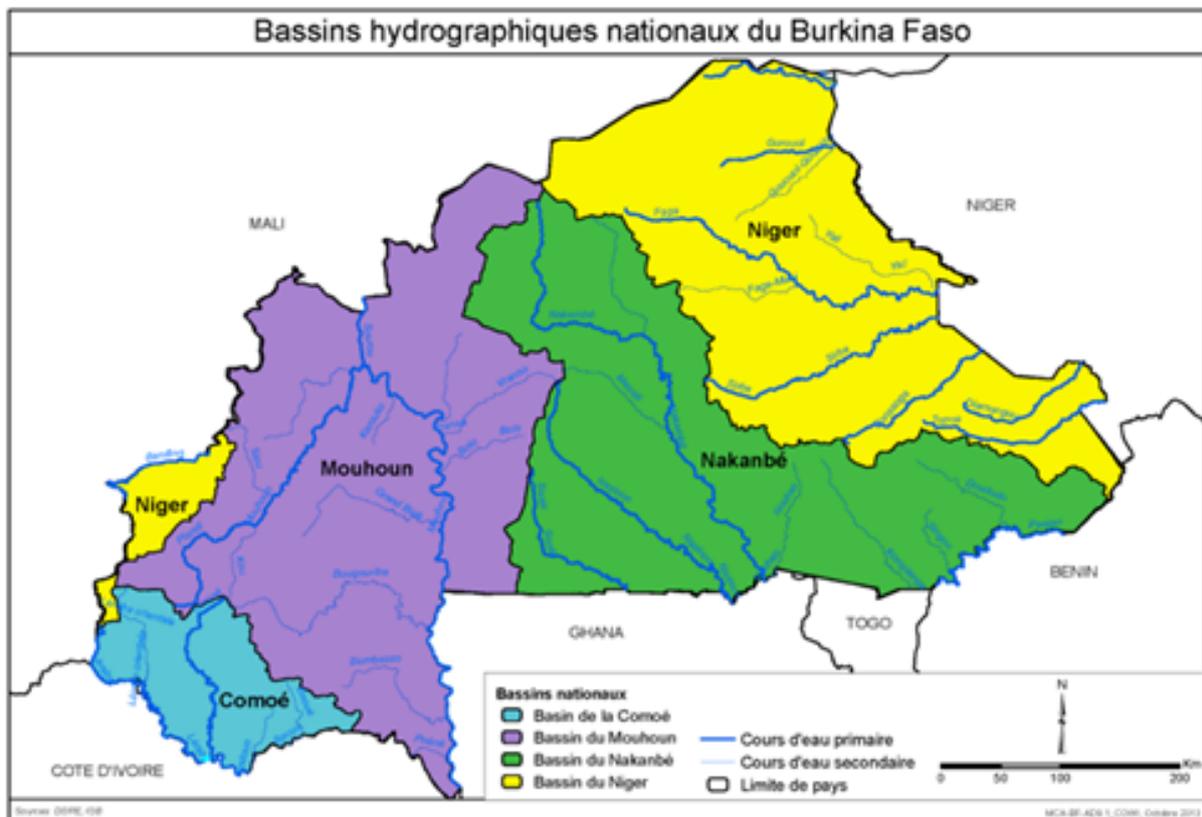
techniciens municipaux, représentants des CLE (Comités Locaux de l'Eau), opérateurs privés, acteurs institutionnels (Agences de l'Eau du Mouhoun, Direction Générale des Ressources en Eau), acteurs de coopération, chercheurs, Organisations non gouvernementales, Associations, etc.

2 Déroulement des travaux

La méthodologie durant les deux jours de l'atelier a consisté à alterner des sessions en plénière et des travaux de groupes pour favoriser les échanges et le partage d'expériences.

2.1 Présentations des sessions en plénière

- Les actions des Agences de l'eau et Comités locaux de l'eau au Burkina Faso par **Souleymane BALMA**, directeur de la prospective et de la planification à l'AEM : présentation, missions, rôle et actions menées par l'AEM en faveur de la protection des ressources en eau. [Télécharger la présentation](#)



- Présentation des outils et de l'expérience de Akvo dans la collecte, le traitement et le suivi des données sur l'eau par **Abdoulaye Rabdo**, chef de projet : Akvo Flow, Akvo Caddisfly, Akvo Lumen, ...
Pour plus d'infos, contacter Abdoulaye RABDO à l'adresse : abdoulaye.rabdo@akvo.org

- Situation des périmètres de protection au niveau de l'ONEA au 31/12/2018 par **Jean SAWADOGO**, Mobilisation de la ressource en eau et suivi de l'exploitation. [Télécharger la présentation.](#)

2.2 Thématiques retenues pour les travaux de groupe

- Les sources de pollutions potentielles des ressources en eau et leur impact sur la qualité des eaux en général, et plus spécifiquement sur la qualité de l'eau potable ;
- Les solutions déployées pour limiter la pollution des ressources en eau.

A partir de 4 groupes de travaux (artisanat/industrie, rejet des eaux usées, activités agricoles et plantes envahissantes) qui ont été constitués afin de faciliter les échanges et la prise de parole, les participants ont échangé sur ces deux thématiques.

Dans chaque groupe, des acteurs ont apporté leur témoignage, suivi d'échanges avec les autres membres du groupe qui ont posé des questions et partagé à leur tour leur expérience.

La synthèse des travaux est présentée dans les lignes qui suivent.

❖ Les sources de pollutions potentielles des ressources en eau et leur impact sur la qualité des eaux

Groupe de travail n°1 : artisanat/industrie

Expériences de l'Agence de l'eau du Mouhoun (AEN) sur l'impact de l'orpaillage et des activités industrielles sur la qualité de l'eau du Mouhoun

Des études ont été conduites pour mieux comprendre les problématiques et enjeux sur les activités d'orpaillage et industrielles dont :

- **L'étude sur la cartographie des sites d'orpaillage dans l'espace de compétence de l'AEN en 2015** dont l'objectif était de localiser les sites et de définir l'impact de cette activité sur les ressources. Les principaux résultats ont montré :
 - ⇒ Un rejet incontrôlé des polluants à travers l'extraction des eaux des fosses d'orpaillage qui est rejetée à travers les motopompes dans le cours d'eau ;
 - ⇒ L'utilisation des métaux lourds notamment le zinc, le cyanure, le fer et le mercure pour le traitement de l'or qui ont un impact sur l'environnement mais également sur la santé ;
 - ⇒ Le Sud-ouest regorge plus de sites d'orpaillage exploités par des populations venues d'ailleurs ;
 - ⇒ Le traitement de l'or directement au niveau des cours d'eau qui fait que les résidus se retrouvent dans l'eau ;
 - ⇒ La dégradation de la qualité de l'eau comme conséquence globale de cette activité.

Par exemple dans la commune de ZAMO : les orpailleurs sont installés dans une forêt classée dont une analyse de la qualité de l'eau a montré la présence de fer ainsi qu'une forte turbidité de l'eau. Pourtant cette eau est utilisée en aval par l'ONEA pour approvisionner les communes de Boromo, Poura, Fara.

Par conséquent, elle est obligée de dépenser de fortes sommes pour dépolluer l'eau afin d'approvisionner ces localités.

- **L'étude sur les rejets industriels dans la Zone de Bobo a révélé des impacts sur la qualité de l'eau**

- ⇒ Les rejets : la plupart des industries ne disposent pas d'un système de recyclage et de traitement avant rejet des eaux usées ;
- ⇒ Certains font un prétraitement et transfert au niveau de la STEP pour un traitement final avant rejet ;
- ⇒ Effets nocifs sur les sols et les ressources en eau ;
- ⇒ Impacts réels sur les eaux de surface et souterraines ;
- ⇒ Le cas de la BRAKINA et l'ONEA disposant de Laboratoire d'analyse des eaux ;
- ⇒ Les rejets d'effluents qui ne sont pas traités ni recyclés pourraient se retrouver par ruissellement dans un cours d'eau qui est utilisé pour le maraichage. Cette situation pourrait contribuer à contaminer les cultures de maraichage situées à proximité de ces cours d'eau.

Les paramètres de la qualité de l'eau impactés sont : Zn, Cu, Cyanure, Nitrites, Nitrates ; Na, O₂ dissous, DCO, DBO ; Chlorures, turbidité

Synthèse du groupe : artisanat/industrie

Sources de pollution	Impacts et Risques
Processus de fonçage	Destruction du paysage
Coupe pour le bois de soutènement et la construction des habitats de fortune	Erosion du sol en raison de la déforestation des berges, impactant la qualité de l'eau et son infiltration.
Drainage minier (produits de lessivage et du broyage) Déforestation des berges	Ensablement des cours d'eau
Utilisation des contaminants notamment le mercure, Mise en surface de la zone sulfurée à l'air libre exposant les sulfures à l'oxydation : Drainage minier acide	Pollution des cours d'eau de surface Destruction des écosystèmes aquatiques Développement de maladies (produits cancérigènes)
Utilisation des dynamites et des piles	Pollution des nappes souterraines

Infiltration d'eau de toutes natures issues des traitements	
---	--

Groupe 2 : rejet des eaux usées

Définition : Les eaux usées sont des eaux polluées par un usage humain, constituées de toutes les eaux usées de nature domestique et des eaux contaminées industrielles. Ce sont des eaux altérées par une activité humaine (ou par un cycle de l'homme).

Les sources des eaux usées

Il existe deux sources d'eaux usées qui sont :

- Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) qui sont des eaux usées domestiques (eau usée ménagère, vaisselles, eau des toilettes, des excréta) ;
- Eaux Résiduaires Industrielles (ERI) qui sont des eaux usées issues des industries (eau usée des industries agro –alimentaire, minière, cimenterie).

Synthèse du groupe : rejet des eaux usées

- **Problématiques**

- Plan règlementaire

Nous avons des normes de rejet dans le milieu récepteur et les réseaux d'égouts. Il y a une insuffisance dans le suivi de la réglementation de la police de l'eau dans le rejet. Il n'y a pas de répression dans le rejet c'est-à-dire insuffisance dans le code de l'environnement. Exemple : Les huileries qui rejettent leurs déchets dans les caniveaux. Les habitants se connectent au canal en déversant les eaux usées domestiques. Ces rejets sont très toxiques de par sa composition chimique.

Les eaux usées deviennent la cause de maladies hydriques et un problème de santé publique (paludisme, cholera, typhoïde).

- Manque de compétence dans les collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement lié à l'insuffisance des ressources humaines

Les collectivités territoriales ont des cellules d'assainissement qui n'ont pas les compétences dans le domaine de l'assainissement. Il y a un manque de personnes compétentes requises pour effectuer et suivre les travaux dans le domaine de l'assainissement au niveau des communes.

- Problème d'infrastructure

La problématique des rejets des eaux usées est liée aux infrastructures. La capacité des différents bassins de traitement est sous dimensionnée, non entretenues et très rapidement engorgés. Le plus grand problème est la gestion des infrastructures de traitement des eaux usées (non entretenues, donc peu utilisées, encourageant la défécation à l'air libre).

Il n'y a pas de dispositif de déroutage dans les communes.

- **Impact des eaux usées**

- Pollution des cours d'eau par les eaux usées (les eaux usées sont rejetées dans les rivières et les eaux de rivière qui se jettent dans les fleuves) ce qui cause une augmentation des coûts de traitement des eaux de surface ;

- Prolifération des plantes envahissantes due à l'ortho phosphate et les nitrates qui sont apportés par les eaux de surface ;
- Le manque d'oxygène dans les cours d'eau ;
- La mort de l'écosystème dans le milieu aquatique ;
- L'ensablement des barrages et des cours d'eau ;
- Impact sur les ressources souterraines dues à l'augmentation des nitrates et ortho phosphate qui sont des indicateurs qui rendent l'eau souterraine impropre. Ces eaux souterraines contaminées transfèrent leur eau dans les aquifères ;
- Occupation anarchique de la population sur les berges des cours d'eau pour des activités agricoles et de l'élevage qui a pour conséquence la pollution des cours d'eau.

Groupe de travail N°3 : activités agricoles

Impacts des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau

Témoignage 1 : contamination des populations par les pesticides – MOUHOUN

Témoignage 2 : dépôt accidentel d'engrais dans un bassin de rétention d'eau dans une ferme à Koubri

Témoignage 3 : bidon d'herbicide tombé dans l'eau

Retrouvez le contenu des témoignages en [téléchargeant la présentation PPT](#).

Synthèse du groupe activités agricoles

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Caractériser les types de pollution ⇒ Mener des actions en fonction des populations ⇒ Impliquer SAPHYTO dans la lutte contre la pollution des eaux
Question	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Quel est le rôle de l'Etat dans la distribution de l'engrais à tous les agriculteurs ? ⇒ La disponibilité de l'engrais homologué par l'Etat est-elle suffisante ? ⇒ Comment ceux qui n'en bénéficient pas font pour avoir l'engrais ? Quel type d'engrais ils vont utiliser ? ⇒ Ceux qui en bénéficient ont ils en quantité suffisante ?
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en place des études pour le suivi de la qualité des eaux qui sortent de ces sites aux abords du Mouhoun ⇒ Vulgariser les résultats des études ou tests sur l'impact des différents produits Phytosanitaires sur le sol et le cours d'eau Mouhoun ⇒ Contrôle au niveau communal de l'utilisation des engrais dans les villages

Groupe de travail n°4 : les plantes envahissantes

Le développement des plantes envahissantes est une grande préoccupation dans notre pays. La Jacinthe et le Typha sont de plus en plus rependus au Burkina Faso.

La jacinthe d'eau est un macrophyte aquatique dont les tiges forment des tapis flottants denses sur les surfaces des eaux. Elle est originaire des régions méditerranéennes notamment la Turquie, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.

Le Typha est une plante herbacée monocotylédone de régions tropicale et tempérée d'Europe et d'Amérique.



Synthèse du groupe de travail n°4 : les plantes envahissantes

Identifications des plantes envahissantes au Burkina Faso	Origines des plantes	Facteurs favorables aux développements de la plante	Impacts sur la ressource en eau	Paramètre de la qualité touché	Propositions de solutions
Jacinthe d'eau	Originaires des régions méditerranéennes notamment la Turquie, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.	<ul style="list-style-type: none"> • Phosphore et l'azote qui proviennent des rejets domestiques, les drainages des déchets solides ménagés par le ruissellement • L'ensoleillement 	<ul style="list-style-type: none"> • Economique et social : elle entrave à l'activité de navigation, prélèvement pour l'irrigation, la pêche et enfin la qualité de l'eau • Environnement : empêche l'oxygénation et l'eutrophisation ; prolifération des maladies liées à l'eau sale (moustique) 	<ul style="list-style-type: none"> • pH • CO2 dissout • Turbidité 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever avant maturité les plantes à la surface de l'eau • Valoriser ces plantes en produisant du biogaz et de l'engrais liquide • Améliorer la gestion des eaux usées domestiques et des déchets ménagers • Interdire les activités agricoles dans le lit du barrage
Typha	Région tempérée d'Europe et d'Amérique	<ul style="list-style-type: none"> • Phosphore et l'azote qui proviennent des rejets domestiques, les drainages des déchets solides ménagés par le ruissellement • L'ensoleillement 		<ul style="list-style-type: none"> • DBO et DCO • pH • Turbidité 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisée en produisant du charbon, dans vannerie, phytoépurations des eaux

❖ Les solutions déployées pour limiter la pollution des ressources en eau

Groupe de travail n°1 : artisanat/industrie

Problèmes	Solutions
Pollution des ressources en eau par l'orpaillage	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Informer, sensibiliser et former sur les impacts de leur activité sur la RE et la santé ⇒ Proposer et vulgariser des technologies écologiques de traitement d'or (y compris les bassins de décantation). Exemple de Eau vive à Zorgho pour le traitement d'or. ⇒ Développer des AGR surtout aménager des sites maraichers pour réutiliser les rejets d'eau lors du fonçage du sol pour la recherche de l'or ⇒ Organiser/encadrer les orpailleurs ⇒ Mettre en place un système de suivi de la qualité de l'eau avec une cellule d'alerte/veille ⇒ Réaliser des forages sur les sites d'orpaillage légaux pour les traitements de l'or, afin de limiter les zones de pollution
Pollution des ressources en eau par les industries	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inciter les industries à instaurer un système de prétraitement des eaux usées ⇒ Connecter les réseaux de prétraitement des eaux usées au réseau d'égout de ONEA ⇒ Renforcer les piézomètres de suivi de la qualité entre la zone industrielle et la zone de captage de l'ONEA ⇒ Faire appliquer la réglementation par l'ensemble des usagers. Par exemple, les actions de la police de l'eau de l'AEM a permis de fermer certaines sociétés irrégulières ⇒ Développer un partenariat avec la chambre de commerce pour mieux réaliser la cartographie et le référencement des industries
Ensablement des retenues d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser les digues antiérosives ⇒ Réaliser des bandes enherbées ⇒ Vulgarisation des bonnes pratiques agricoles en amont ⇒ Créer des couloirs d'accès à l'eau pour les animaux au niveau des retenues d'eau
Déforestation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Reboisement pour la protection des berges avec les 3 bandes (antropogo ; arbres fruitiers et les épineux)

Groupe de travail n°2 : rejet des eaux usées

- ⇒ Valorisation des excréta (latrines Ecosan, production de biogaz) ;
- ⇒ Doter les petites communes des aires de depotage et des espaces de lits plantés ;
- ⇒ Augmenter la capacité des STEP des grandes communes ;
- ⇒ Disposer d'ouvrages adaptés pour le traitement (lagunage, biodisque, lits de séchage, etc) ;
- ⇒ Organiser un plaidoyer pour le transfert des ressources humaines et financières ;
- ⇒ Promouvoir les intercommunalités pour les ouvrages d'assainissement ;
- ⇒ Avoir un système de gestion des latrines publiques ;
- ⇒ Mise en œuvre d'une police d'hygiène dans les communes.

Groupe de travail N°3 : activités agricoles

<p>Auprès des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sensibiliser à l'autoprotection : se protéger avec une tenue convenable, favoriser la mutualisation des équipements honoréux ⇒ Une utilisation à différents moments des tenues par les acheteurs en groupe ⇒ Action de collecte des bidons rejeté par les populations – par SAPHYTO ⇒ Détruire les bidons après utilisation ⇒ Formation sensibilisation continue sur l'utilisation des pesticides
<p>Polluant agricole sur les ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Imposer le respect des normes de qualité sur les engrais et les pesticides qui entre sur le territoire national ⇒ S'assurer que tous les importateurs respectent les normes de qualité ⇒ Sensibiliser les agro-dealeurs sur le respect des normes ⇒ Mieux étoffer le suivi par les agents (plus de personnel, renforcement des capacités, la mise a disposition de moyens matériel et financier, etc.) sur le terrain – suivi régulier (surtout les petits importateurs) ⇒ La décentralisation des compétences en matière de suivi des normes au niveau locale ⇒ Promotion des pesticides biologique ⇒ Réalisation de cordons pierreux, en terre, végétalisé (Andropogon, sisale, etc.)
<p>Périmètre majeur et mineur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Périmètre majeurs (ex : AMVS) : réalisation d'un lac de barrage (collecteur) de toutes les eaux qui sortent de la vallée après une pluie afin de les traiter avant le rejet dans le cours normal du fleuve. (72h de dépôt pour permettre une décantation). ⇒ Périmètre mineur : Faire des lacs de rétention pour ensuite laisser écouler l'eau après décantation dans le circuit hydraulique

	Mouhoun : Libération totale et aménagement (reboisement, réalisation des CES/DRS) des berges.
Etat-agence	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en place des études pour le suivi de la qualité des eaux qui sortent de ces sites aux abords du Mouhoun ⇒ Vulgariser les résultats des études ou tests sur l'impact des différents produits Phytosanitaires sur le sol et le cours d'eau Mouhoun ⇒ Contrôler au niveau communal l'utilisation des engrais dans les villages ⇒ Travailler à l'interdiction de l'utilisation du pesticide « Caïman Rouge »

Groupe de travail n°4 : les plantes envahissantes

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'impact des activités anthropique sur la qualité de l'eau, sur la prolifération des plantes envahissantes, et l'interaction entre le réseau hydrographique et la pollution des plans d'eau ;
- Veiller au respect du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ;
- Elaborer pour les villes et commune des plans d'occupation des sols (POS), veiller à son application rigoureuse.

3 Synthèse des échanges/débats en plénière

Cette partie fait le point des principaux sujets de discussions et des contributions qui ont suivi les présentations et les restitutions des travaux de groupe.

▪ Rôles des agences de l'eau ? Statuts ?

Les Agences de l'Eau sont financièrement autonomes et ont un statut de GIP (Groupement d'intérêt Public) placées sous la tutelle technique du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et la tutelle financière du Ministère en charge des finances. Les Agences de l'Eau ont entre autres pour missions :

- De promouvoir, à l'échelle du bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ;
- D'animer la concertation entre les usagers pour une gestion partagée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique ;
- De planifier avec l'ensemble des acteurs et à l'échelle du bassin les priorités à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) ;
- De percevoir des taxes auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent (voir l'encadré ci-dessous).

▪ Les Comités Locaux de l'Eau (CLE) ?

Ce sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges associant tous les acteurs intervenant localement dans la gestion des ressources en eau.

Les CLE sont des organes consultatifs, à ce titre ils ne peuvent que faire des propositions aux structures et instances compétentes.

Les principales missions des CLE sont :

- L'information et la sensibilisation des populations sur la situation de l'eau et de l'environnement (économie de l'eau, protection de sa qualité, protection de l'environnement) ;
- La protection des ressources en eau (entreprendre des mesures/activités de protection et de restauration des ressources en eau et de l'environnement à la portée du CLE) ;
- La prévention et gestion des conflits entre acteurs/exploitants de la ressource eau (rechercher des solutions aux conflits qui concernent l'eau et l'environnement et initier des concertations périodiques).

▪ **Action des polices de l'eau ?**

Les Services de Police de l'Eau (SPE) sont des structures de l'Etat. Leur attribution et fonctionnement ont été identifiés par décret en 2008.

Dans le cadre de ses missions de police administrative, le SPE est chargé d'assurer le maintien et l'ordre public dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques par des actions de prévention et/ou de répression.

A titre de témoignage, on note le 1^{er} procès intenté contre un occupant du lit d'un barrage dans la région du Centre-est par la police de l'eau.

▪ **Situation du transfert de compétence aux communes dans le domaine de l'assainissement ?**

En mars 2009, l'Etat a procédé à extension spatiale et opérationnalisation du transfert des compétences dans quatre blocs de compétences dits prioritaires dont celui de l'eau potable et assainissement. Depuis, cette date on assiste à un transfert progressif des ressources financières aux communes en accompagnement des compétences transférées par arrêtés interministériels.

Pour faciliter la mise en place de services techniques municipaux eau et assainissement, notamment le recrutement de techniciens, une loi portant statut de la fonction publique territoriale a été adoptée en 2017.

Pour pallier à l'absence de ligne budgétaire consacrée aux eaux usées et excreta, une loi a également été adoptée en 2021.

▪ **Qualité de l'eau distribuée par l'ONEA ?**

L'ONEA met à la disposition des consommateurs une eau de boisson de qualité qui respecte les normes nationales et les directives de l'OMS. L'eau bénéficie d'une protection spécifique et d'un contrôle de sa qualité au quotidien, depuis le processus de production jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle s'effectue à deux niveaux : en interne par son réseau de laboratoires et en externe par le laboratoire national de santé publique (LNSP).

▪ **Quelles sont les modalités de suivi de la qualité des ressources en eau ?**

- Suivi visuel
- Prélèvement et analyse périodique,

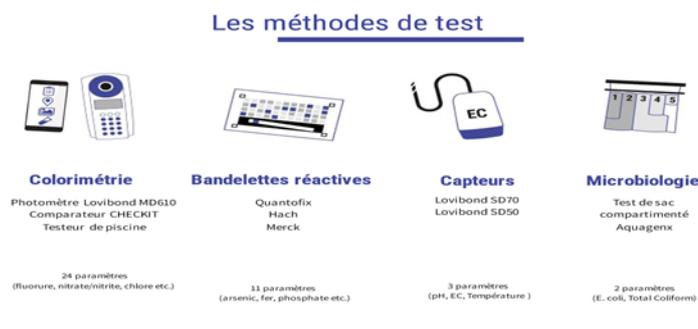
- Rendre public les résultats d'analyse

▪ **Les paramètres de la qualité de l'eau impactés par les pollutions**

Zn, Cu, Cyanure, Nitrites, Nitrates, Na, CO2 dissout, DCO, DBO, Chlorures, turbidité, pH

▪ **Appui technique de Akvo pour mesurer le niveau de pollution au niveau du fleuve Sourou ?**

Dans le cadre de ce projet, Akvo effectue des tests sur 2 sites ; le travail est réalisé par 2 agents équipés d'outils de collecte et de traitement des données, notamment les smartphones. Les méthodes de test sont entre autres : la colorimétrie, les bandelettes réactives, les capteurs et la microbiologie.



▪ **Gestion des boues de vidange ; quelles difficultés ?**

Au niveau de Ouagadougou, on note une insuffisance d'aire de dépotage du fait de la capacité des trois stations de traitement et d'épuration (STEP) existantes. L'autre difficulté est liée à la non-disponibilité d'espace dans le centre urbain pour la réalisation de nouveaux projets de construction de STEP.

⇒ En l'absence de solution alternative pour la gestion des eaux usées domestiques, l'autorité se doit de trouver des espaces pour la réalisation de nouveaux STEP.

En milieu rural, c'est l'absence d'aire de dépotage qui constitue la principale difficulté en matière de traitement de boue de vidange.

⇒ Exiger des communes la création d'aire de dépotage pour les boues de vidange.

▪ **Valorisation de l'assainissement écologique (latrines EcoSan) ?**

L'assainissement écologique, communément mentionné comme EcoSan, est une approche utilisée pour la fourniture de services d'assainissement de base, et vise à différents objectifs clés, tels que :

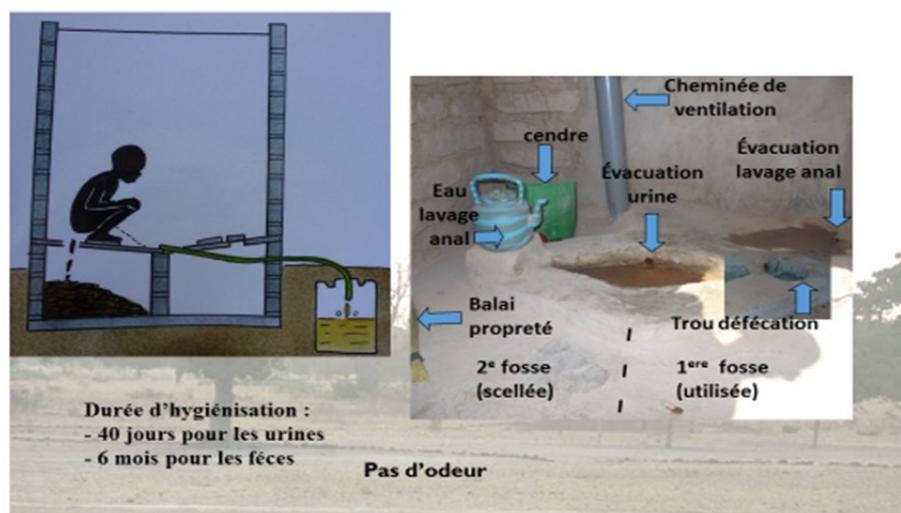
- Fournir un obstacle à la transmission de maladies liées aux excréta humains et contribuer à l'amélioration de la santé des communautés.

- Promouvoir le recyclage des éléments nutritifs contenus dans les excreta afin de faire pousser des fruits et des légumes pour la consommation. Ceci améliore la sécurité alimentaire et réduit l'utilisation des engrais artificiels

Le modèle dominant de latrines Ecosan au Burkina est basé sur le principe de la séparation des urines et fèces, facilitant la valorisation des sous-produits en agriculture.

Cependant, la vulgarisation de ces latrines est confrontée à des problèmes tels que la complexité pour leur utilisation et entretien et les barrières socio-culturelles liées à la manipulation des sous-produits (fèces et urines hygiénisés). Par ailleurs, certains retours d'expériences nous font savoir que l'utilisation des sous-produits donnent de bons rendements avec cependant des problèmes de conservation à long terme (cas de la tomate).

- ⇒ Il est donc important de faire une évaluation de leur acceptabilité par les populations avant tout projet dans ce sens.



- **Bac à cyanure de Poura ?**

Cette action vise à limiter les risques liés à la toxicité des résidus miniers à travers la réalisation d'un bac à cyanure avec une clôture. L'ouvrage réalisé en 2014 par l'Agence de l'Eau du Mouhoun avec l'appui de la Mairie de Poura commence à présenter des signes d'usure qui va nécessiter des actions de renforcement.

- **Plantes envahissantes ?**

L'arrachage constitue une solution ponctuelle et non pérenne pour la lutte contre les plantes envahissantes ; il faudra plutôt envisager les solutions suivantes :

- ⇒ Achat d'une machine.
- ⇒ Gérer le problème à l'échelle du territoire et non des sites (cours et plans d'eau).

- **Traitement écologique de l'or**

Il s'agit ici de réaliser, au profit des orpailleurs, des ouvrages étanches de traitement de l'or pour réduire les effets toxiques sur la ressource eau. Exemple : site école GIRE-CLE Bougouriba 7.

- **Mise en œuvre de l'agriculture bio ?**

Il s'agit de valoriser des techniques de production qui réduisent l'utilisation des pesticides et autres produits phytosanitaires. A noter les difficultés à vulgariser les pratiques locales face aux géants des pesticides.

De nombreux enjeux ont été soulevés lors de cette rencontre. Si de nombreuses pratiques (domestiques, agricoles, industrielles) sont sources de la détérioration de la qualité de l'eau superficielle et souterraine, les risques de pollutions sont aujourd'hui connus et de nombreux exemples de luttes contre ces pollutions ou pratiques alternatives ont été présentés lors de ces deux jours d'échange.

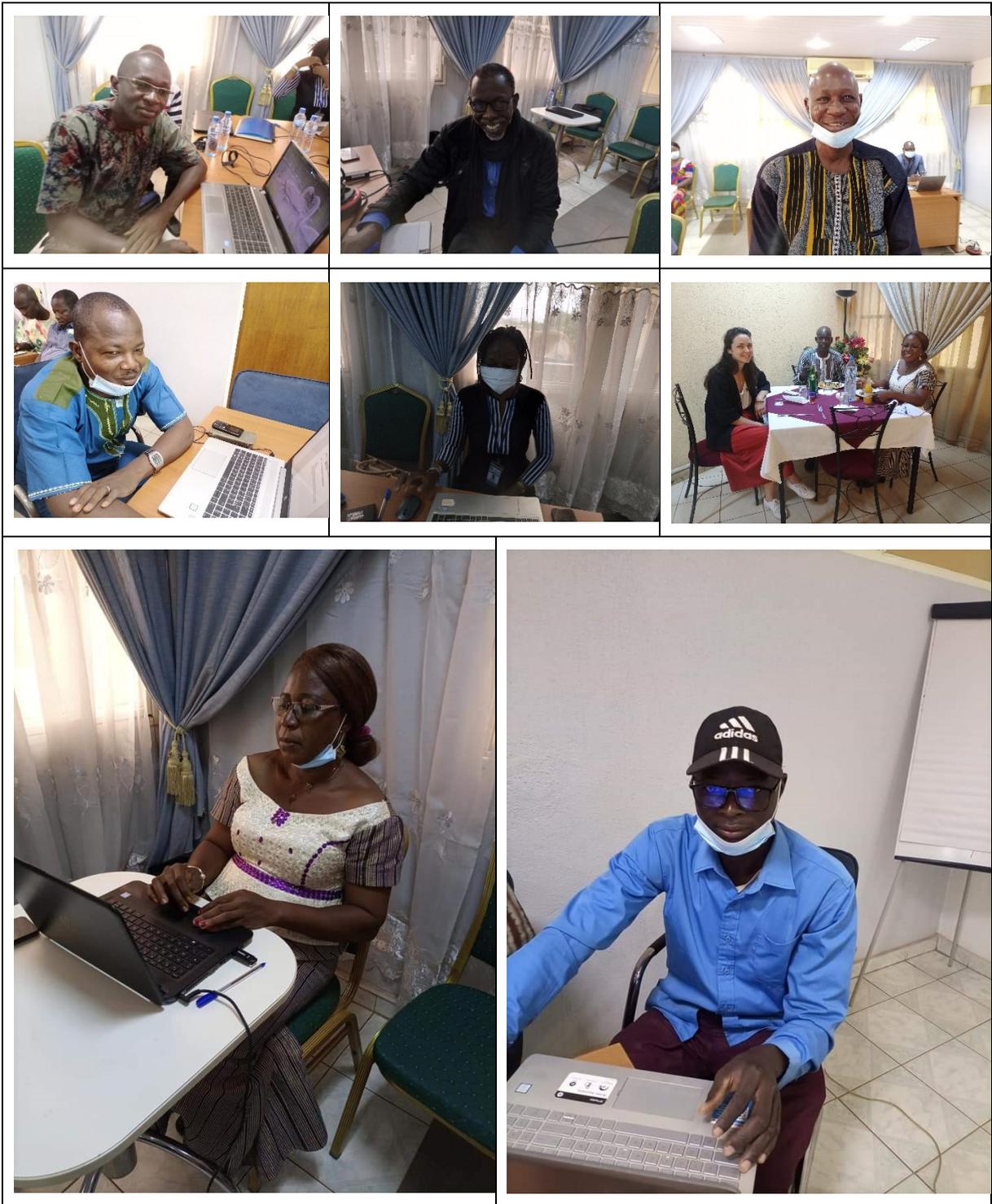
Globalement, une meilleure connaissance de la qualité de la ressource en eau est nécessaire (passant par des analyses régulières et poussées) en vue de mieux connaître les pollutions et ses origines. Toutefois, il est également nécessaire de faire le lien avec d'autres secteurs d'activités, concernés par ces enjeux. Ainsi de nombreuses recommandations se tournent vers les autorités en charge du suivi et de la surveillance de la qualité de l'eau, devant faire le lien avec les autorités des secteurs annexes, concernés par ces enjeux (secteur de l'agriculture, de l'industrie). La mise en place d'une politique efficace passe par la capacité des autorités locales à assurer un suivi et leur possibilité de mettre en place des actions concrètes de préservation ou de lutte contre ces pollutions, passant par le transfert de compétences et de financements.

Au-delà des recommandations issues des travaux de groupe visant à répondre aux enjeux de la qualité de l'eau au Burkina Faso, quelques attentes ont été formulées par les acteurs présents en vue de maintenir la dynamique de travail :

- Partager les informations entre structures ;
- Faire connaître et valoriser les sites web des structures de l'atelier ;
- Partager les activités, les expériences des membres du réseau à travers des voyages d'études.

Annexes 1 : quelques photos de l'atelier





**Atelier sur la Protection des ressources en eau : Impact des pollutions sur la qualité de l'eau,
du 24 au 25 juin 2021 à Ouagadougou - Salle de réunion de l'hôtel des Conférences Ouind Yidé**

Liste de présence : 1^{er} jour

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
1	ONADJA Carine Pougoumba Jic'ca	Afrique Solidaire	bénévole	71-93-87 -19	carineonadja@gmail.com	
2	YEIKANAZOE Paimouna	Eau Vive Internationale	Assistante technique de projet	76620386	mairimoutkana@ gmail.com	
3	OUBARAOGO BOUKARI	AAEFP	Président	20820123	boukari80.oued@gmail.com	
4	BIANPAMBE PABANE Patrick	HYDRO-ALL	Etudiant	66353542	patrick.bianpambe@zie-edu.org	
5	FAYAMA Alawane	Premier Sous-Projet Assainissement des Quartiers Périphériques de Ouagadougou	Ingenieur Eau et Assainissement	71186848	faylass_2005@yahoo.fr	
6	DIARRA Jean	ONEA	Traitement et Surveillance	70249591	djiroa@gmail.com	
7	SAWABOGO Jean	ONEA	Mobilisation de la population en eau et santé de l'opération	70604669	sawabogojeanzer@yahoo.com	
8	ZONGO Bil'ansa'	UNB	Enseignant- chercheur	76007620	zongybilansa@yahoo.fr	

Annexes 2 : liste des participants

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
9	TOU Ali	Mairie Kaya	chef de service Eau Hygiène Saineté	71832700	toualiali@yahoo.com	
10	KOHIO N. Edmond	ZIE	Docteurant	70970744	edmond.kohio@zie-edu.org	
11	BAWAR Barthélemy	DGRE	Biochimiste	76072688	warbi.boss@gmail.com	
12	BARY Ibrahim	Coordinateur Formateur EA	indépendant	70685306	thulani2@gmail.com	
13	LOMPO Casimir	Mairie P. de Ouagadougou	directeur- chargé EA	78810225	lompo.casim@hotmail.com	
14	BOUTELOUP Perrine	PS-Eau	Chargée Mission	53258559	bouteloup@peau.org	
15	ZLBOUDO Hilaire-W	O'Eau-Burkina	Assistant technique Atty- O'Eau-Burk	70787067	wendius@gmail.com	
16	KAFANDO/ZONGO Lucile	ACDIL/ACTEA	Assistante administrative	70143576	acalillife@yahoo.com	
17	BALMA Souleymane	AE Noukou	Directeur prospecteur et réhabilitation	71411421	bamoss07@gmail.com	
18	OUATIASSA Abibala	winrock International	lead security de l'UEO	77212346	abibalaouatiassa@winrock.org	
19	TOE Louise	Bureau d'Etudes B.E.R., G.T.	Manager Général	70267868 7067746	louisetoe@gmail.com	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
20	KONE Yacouba	A.E.M	Chauffeur/ A.E.A	70.34.26.98		
21	Nare sit-Belwendin Angeles	ADL-K	Assistant en Education	70.34.04.33		
22	KARAMA Marocké Narine	CE/Koukar	SG/Koukar	76.78.26.22	karamanarine@gmail.com	
23	BAYILI P. Justin	ACTEA	Administrateur	76196861	resazu.actea@gmail.com	
24	SOMDA V.H. Romane	DGA/MEA	Agent	70-73-40-58	romane.somda@yahoo.fr	
25						
26						
27						
28						
29						
30						

ASSOCIATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT
DES INITIATIVES LOCALES (ACDIL)

ACTEA Burkina

11 BP 749 OUAGADOUGOU CMS 11

**Atelier sur la Protection des ressources en eau : Impact des pollutions sur la qualité de l'eau,
du 24 au 25 juin 2021 à Ouagadougou - Salle de réunion de l'hôtel des Conférences Ouind Yidé**

Liste de présence : 2^{ème} jour

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
1	BARY Ibrahim	Consultant Formateur	indépendant	70685306	ibary12@gmail.com	
2	OUATHARA Abibata	Technicien winrock.int	Lead composite sécurité de l'eau	77212316	abibata@winrock.org/ abibata.ouathara@winrock.org	
3	NARE sit-Belwendin Angeles	ADL-K	Assistant en Education	70.34.04.33		
4	SAWADOGO Jean	ONEA	Mobilisation de la ressource en eau et suivi de l'explotation	70-60-46-66	sawadogojean1er@yahoo.com	
5	BAWAR Barthélemy	DGRE	Biochimiste	76072688	warbi.saw@gmail.com	
6	LOMPO Calimi	EPCO/ Narine FAH	Directeur Chargé EA	7881025	lompo.cali@hotmail.com	
7	TOE MOUSSA	Bureau d'Etude B.E.R.C.T.	Manager général	90 26 78 68 95 06 47 46	nged.bocote@gmail.com toe_moussa@yahoo.fr	
8	BIANPAMBE PABAME Patrick	HYDRO-ALL	étudiant	66 35 39 42 52 59 03 02	pabame.patrick@gmail.com	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
9	ZONGO Bilassé	UNB	Enseignant chercheur	76007620	zongybil10@yahoo.fr	
10	KAM Pobel	Mairie	Maire / Dolo	7022492	kampobel@yahoo.fr	
11	RAPSO ABDOU ABDOU LAYE	AKVO	chef de Projet	7652738	abdoulaye.roadto@akvo.org	
12	YEIKANAZOE Taimouma	Eau Vive International	Assistante Technique de Projet	76620386	maumgukana@gmail.com	
13	OUEDRAOGO BOUKARI	AA-E.T.F	Président	70820123	boukari80.ued@gmail.com	
14	KARAMA M Narine	CE/Kouhou	SG/Kouhou	76-78-96-22	karamanarine@gmail.com	
15	FAYAMA Alouane	Premier sous Projet Assainissement des Quartiers périphériques	Ingenieur Eau et Assainissement	71186848	faylass_2005@yahoo.fr	
16	SOMDA V.H. Romaric	DG/AMEA	Agent	70-73-4058	romaric.gemda@yahoo.fr	
17	Tou Ali	Mairie Keya	chef de service Eau - Hygiène et Assainissement	71 83 27 00	toualio@yahoo.com	
18	BAVILI P. Justin	ACTEA	Animateur	76186860	reseauactea@gmail.com	
19	BURKINA. ILBOUDO Hilaire - W	D'eau - Burkina	Assistant technique Afj GIRE	7078 7067	wendhis@gmail.com	

N°	Nom & prénom(s)	Structure	Rôle/Fonction	Téléphone	Mail	Signature
20	BA LMA Souleymane	AETouhou	Directeur de la Projeture et Planification	71411621	lamoss07@gmail.com	
21	BOUTEAU Perrine	ps - Eau	bouteau@psau.org	5323858	bouteau@psau.org	
22	KAFFINDO / ZONGO Cécile	ACDIL	Assistante administrative	70-14-3576	acdillife@yahoo.com	
23	ONADIA Corinne Pougamba Gicé Co	Afrique Solidaire	binévole	71-93-87 -19	corinneonadja@gmail.com	
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						